RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 21914
Numéro SIREN : 479 894 750
Nom ou dénomination : ABILWAYS

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2019 sous le numéro de dépôt 39333

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-04-2019

N° DE DEPOT : 2019R039333

N° GESTION : 2004B21914

N° SIREN : 479894750

DENOMINATION : ABILWAYS

ADRESSE : 35 r du Louvre 75002 Paris

DATE D'ACTE : 13-03-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) de membre(s) du directoire

ABILWAYS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 14.194.580 €
Siège Social : PARIS (75002) – 35, rue du Louvre
479 894 750 RCS PARIS

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 13 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le treize mars à 13 heures 30,

Le Conseil de Surveillance (le « **Conseil** ») de la société ABILWAYS s'est réuni au siège de la Société, sur convocation qui lui a été faite par le Président.

Les membres du Conseil présents émargent le registre des présences en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Bertrand LECLERCQ, Président du Conseil.

.../...

En conséquence, il est constaté que les membres du Conseil présents ou représentés représentent au moins la moitié des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

.../...

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de la Présidente du Directoire,
- Révocation d'un membre du Directoire,
- Nomination d'un membre du Directoire en remplacement,
- Nomination d'un Président du Directoire en remplacement,
- Pouvoirs pour les formalités.

.../...

Après discussion, il est mis aux voix les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION - REVOCATION DU MANDAT D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DE LA PRESIDENTE DU DIRECTOIRE

Le Président rappelle au Conseil qu'il est réuni pour statuer sur la révocation de Madame Marie DUCASTEL de ses mandats de membre et de Présidente du Directoire.

.../...

Après avoir entendu les observations de Madame Marie DUCASTEL, le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la révocation de Madame Marie DUCASTEL de ses mandats de membre et de Présidente du Directoire de la Société, avec effet immédiat.

.../...

DEUXIEME DECISION - NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE EN REMPLACEMENT

Suite à la révocation de Madame Marie DUCASTEL de son mandat de membre du Directoire, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Arezki, Olivier FERHAT en qualité de membre du Directoire pour la durée du mandat restant à courir de Madame Marie DUCASTEL, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Arezki, Olivier FERHAT a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de membre du Directoire et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

TROISIEME DECISION - NOMINATION D'UN PRESDIENT DU DIRECTOIRE EN REMPLACEMENT

Suite à la révocation de Madame Marie DUCASTEL de son mandat de Présidente du Directoire, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Arezki, Olivier FERHAT en qualité de Président du Directoire pour la durée du mandat restant à courir de Madame Marie DUCASTEL, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Arezki, Olivier FERHAT a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président du Directoire et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

QUATRIEME DECISION- POUVOIRS A DONNER

Le Conseil donne tous pouvoirs au Président du Directoire, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

.../...

« Pour extrait certifié conforme »
Le Président du Directoire,
Arezki, Olivier FERHAT

